

Les acteurs de la Politique de la ville de Polynésie Française en Île de France

Semaine d'étude et d'échange

Février 2020



Livret réalisé par Laetitia Delahaies, consultante, en collaboration avec le syndicat mixte et une partie des membres de la délégation.

Sommaire

01. INTRODUCTION

02. ENTRE RENCONTRES

INSTITUTIONNELLES ET VISITES

DE TERRAIN

03. APPRENTISSAGES ET

PERSPECTIVES

04. CONCLUSION

05. REMERCIEMENTS

06. ANNEXE





01. Introduction

1.1 - Présentation de la démarche

Engagée dans la politique de la ville depuis plus de 25 ans, la Polynésie française comme 850 autres communes de l'hexagone et d'outre mer, dispose depuis 2015 d'un contrat de ville. Ce dernier compte 76 quartiers prioritaires issus de 9 communes de l'agglomération de Papeete soit 60 000 habitants concernés (37% de la population de l'agglomération). Le Contrat de Ville a été prorogé en 2019, jusqu'en 2022.

Bien que conscients des spécificités du territoire polynésien, les acteurs de la politique de la ville de l'agglomération de Papeete sont aussi très attentifs et intéressés par la diversité des initiatives et bonnes pratiques existantes sur d'autres territoires disposant d'un contrat de ville. Déjà lors de l'évaluation à mi-parcours, réalisée au second semestre 2018, il était ressorti un constat, largement partagé, d'un manque de partage d'informations sur les outils, les dispositifs, les mécanismes, les réflexions, les expériences menées dans le cadre de cette politique publique. De surcroît, les professionnels du contrat de ville et du droit commun exprimaient un déficit de formation, de mise en réseau et de partage d'expériences entre les acteurs impliqués dans le contrat de ville de l'agglomération de Papeete mais aussi avec les autres territoires inscrits dans la politique de la ville (Métropole et Outre-mer).

Au vu des spécificités de la politique de la ville, de sa complexité et des difficultés vécues sur les quartiers prioritaires (QPV), il est souvent mis en avant la nécessité d'encourager ces différentes formes de partage, de capitalisation, de montée en compétences et connaissances, afin d'enrichir les modes d'intervention et de nourrir les réflexions.

Ce constat est donc devenu plus prégnant au moment d'ajuster le CV et d'élaborer le Protocole d'Engagement Réciproque et Renforcé.

D'autant plus qu'il n'existe, aujourd'hui, pas d'acteur ressource en Polynésie qui joue pleinement ce rôle, bien que le Syndicat Mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete, tente au quotidien de répondre au mieux à ces besoins.

Ainsi, animée par l'envie de trouver de nouvelles réponses aux problématiques des quartiers et d'améliorer leurs pratiques professionnelles, une délégation de 16 personnes constituée d'élues, de professionnels du syndicat mixte et des communes ont eu l'opportunité de venir échanger et découvrir d'autres expériences et initiatives aux quatre coins de l'Île de France, du 1^{er} au 8 février 2020.

1.1 - Présentation de la démarche

Les grands objectifs de cette semaine étaient :

- Rencontrer les institutions de références,
- Rencontrer des professionnels de la politique de la ville des territoires,
- Découvrir des dispositifs spécifiques : Education, GUSP, Insertion ...
- Présenter un centre de ressource et réfléchir à l'opportunité d'une fonction ressource en Polynésie Française,
- Comprendre les enjeux de l'observation,
- Rencontrer des acteurs du droit commun engagés au service des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- Découvrir des expérimentations, des initiatives de territoire et le soutien des acteurs de la politique de la Ville ...

Ce livret a donc pour objectif de rendre compte et partager au mieux la richesse des rencontres, observations et échanges qui se sont tenus pendant cette semaine afin de nourrir les pratiques de demain et de montrer qu'en politique de la ville beaucoup de choses sont possibles, et que les limites de l'imaginaire sont souvent dépassées...

Par souci d'accessibilité du document, et parce qu'il n'est pas possible de rendre compte complètement de la teneur d'un si grand nombre d'échanges d'une telle qualité en quelques pages, les membres de la délégation restent les meilleures portes d'entrée pour en savoir plus sur cette expérience collective...

1.2 - Les participants

Le syndicat mixte en charge du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete



Tenuhiarii FAUA
Présidente Syndicat



William TEMAHUKI
Chargé de mission
Cohésion sociale



Tuhere HOLOZET
Assistante
administrative

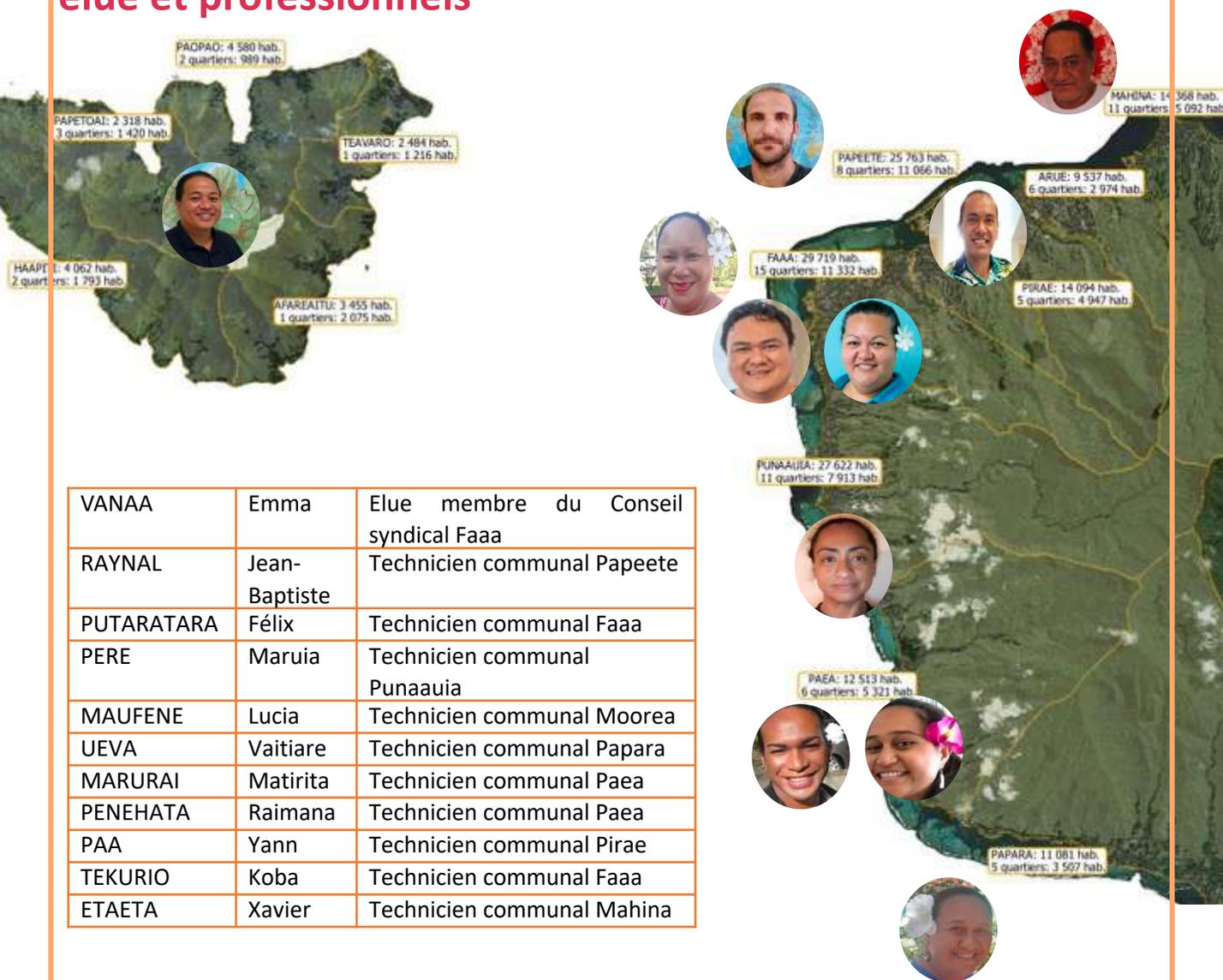


Hiriata JAMET
Chargée de mission
Cadre de vie et projets
urbains



Jade LY THAM
Chargée de mission
Emploi

Les représentants des communes du CV, élue et professionnels



VANAA	Emma	Elue membre du Conseil syndical Faaa
RAYNAL	Jean-Baptiste	Technicien communal Papeete
PUTARATARA	Félix	Technicien communal Faaa
PERE	Maruia	Technicien communal Punaauia
MAUFENE	Lucia	Technicien communal Moorea
UEVA	Vaitiare	Technicien communal Papara
MARURAI	Matirita	Technicien communal Paea
PENEHATA	Raimana	Technicien communal Paea
PAA	Yann	Technicien communal Pirae
TEKURIO	Koba	Technicien communal Faaa
ETAETA	Xavier	Technicien communal Mahina



02. Entre rencontres institutionnelles et visites de terrain

2.1 - Les grands temps de la semaine



1 - 1er février 2020 : **Présentation de la semaine et retour sur l'évaluation à mi-parcours**



2 – 3 février 2020 : **Lancement officiel, échanges avec l'ANCT, la DEGEOM et l'ONPV**



3 – 3 février 2020 : **Rencontre des professionnels de Roissy Pays de France axé ESS et visite de structures partenaires**



4 – 4 février 2020 : **Echange avec les référents ANCT (Grande équipe de la réussite républicaine et Mission d'appui à la performance des projets**



5 - 4 février 2020 : **Rencontre avec une cité éducative et le référent national « Cités éducatives »**



6 – 5 février 2020 : **La fonction ressource, CRPV Guyane, équipe du CGET**



7 – 6 février 2020 : **Rencontre de l'équipe Politique de la Ville de la Porte de Vanves et leurs partenaires**



8 – 6 février 2020 : **Présentation du PACTE**



9 – 7 février 2020 : **Présentation d'une démarche de GUSP à Montigny les Cormeilles.**



10 – 7 février 2020 : **Clôture officielle de la semaine (ANCT, DEGEOM)**



11 – 8 février 2020 : **Rencontre avec Bénédicte Madelin, autour de l'histoire de la Politique de la ville et de la participation des habitants et clôture.**

2.2 - Rencontre avec les institutions de référence

Institutions et acteurs rencontrés

• ANCT :

François-Antoine MARIANI : Commissaire général délégué Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Anne Beauchesne : Directrice de la mission Grande équipe de la réussite républicaine, Direction générale déléguée de la politique de la ville

Éric Lenoir : Chef de mission, Mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle

Patricia GRIVET : Cheffe de projet élaboration et pilotage Politique de la ville

Stephan Ludot : Directeur de la Mission d'appui à la performance des projets

• DEGEOM :

Stanislas ALFONSI : Adjoint du sous-directeur des politiques publiques, Direction générale des outre-mer,

Michaela RUSNAC : Chef de bureau de la cohésion sociale, de la santé, de l'enseignement et de la culture chez Ministère des Outre-mer

Arla POCHE : Cohésion sociale, jeunesse et sports, inégalités sociales de santé DGOM/BCSSE

Plusieurs temps ont été organisés au cours de la semaine entre les institutions nationales de référence de la politique de la ville et les membres de la délégation. Ils avaient pour objectifs de :

- **Officialiser la démarche engagée par les acteurs de Polynésie**
- **Renforcer les liens entre les institutions nationales de référence et les acteurs de la politique de la ville de Polynésie Française.**
- **Améliorer la connaissance réciproque**
- **Consolider le lien et créer des automatismes dans les échanges**

A. Les fondamentaux réaffirmés

Ces rencontres ont été l'occasion de réaffirmer un certain nombre de notions et de principes qu'il est indispensable de partager entre acteurs de la politique de la ville et qui constituent le socle de cette politique publique. Notamment les principes suivant :

- La **mobilisation prioritaire du Droit Commun** est la condition incontournable de la réussite et le sens même de la politique de la ville : concentrer les moyens là où il y en a le plus besoin.
- La **remise au centre de l'humain dans les interventions PV** (de la réflexion, au déploiement en passant par la conception). Ce sont les besoins des habitants, des usagers qui font naître les projets.
- La **territorialisation de la Politique de la Ville et la prise en compte des spécificités des territoires**. Les actions déployées dans le cadre de la politique de la ville doivent répondre aux besoins des habitants et des quartiers sur lesquels elles sont déployées, elles doivent donc nécessairement être ajustées en fonction de ces besoins. Ce qui nécessite une **bonne connaissance partagée** des besoins des QPV et de leurs habitants.
- La transversalité de cette politique, implique une **mobilisation large des acteurs et partenaires des territoires et une capacité à dépasser les silos des cultures professionnelles**.

En d'autres termes, **la Politique de la Ville se caractérise par : sa plasticité, la concentration des moyens, la priorisation et le travail en réseau.**

2.2 - Rencontre avec les institutions de référence

B. Des priorités nationales précisées

Quelques orientations prioritaires au niveau national ont été réaffirmées par l'ANCT :

- **L'Éducation**
- **L'Emploi**

Ces deux enjeux doivent faire l'objet d'une mobilisation renforcées de tous les acteurs et d'une animation large du partenariat territorial.

Ce qui ne va pas à l'encontre des principes rappelés précédemment de territorialisation de la PV, d'autant plus qu'il avait été mentionné par les membres de la délégation dans la préparation de la semaine que ces deux enjeux étaient prioritaires pour les communes du CV de l'agglomération de Papeete.

« Qu'est-ce que le Droit Commun :

Le Droit Commun correspond aux politiques sectorielles qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers et les habitants. Ces politiques de droit commun relève des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivité locales. On pourrait parler « des droits communs ».

Il représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projets, subventionnement...), mais aussi des effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire. »

« Faisons confiance au terrain pour faire émerger des solutions qui correspondent aux besoins » F. A Mariani.

C. Une interconnaissance à renforcer

Outre la rencontre entre les individus, la semaine a permis à chacun de :

- Mieux **appréhender le fonctionnement des organisations** en présence et des **réalités et priorités de la Polynésie Française**.
- Ça a été l'occasion aussi pour l'ANCT de présenter à la délégation les objectifs de **la Grande Equipe de Réussite Républicaine** qui cherche principalement à **renforcer le droit commun et développer des modes de travail collaboratifs et adaptés aux territoires**.
- La **participation des habitants** a aussi été largement abordée du fait notamment de l'absence de conseils citoyens en Polynésie. Il a été rappelé la nécessité **d'ajuster aux besoins des territoires les modalités d'association et de prise en compte des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la ville**. Ça ne doit pas être une contrainte mais un **levier et une force pour les QPV**.
- Plusieurs **dispositifs et ressources présentés**, développés dans l'Hexagone sont venus alimenter la réflexion autour de problématiques rencontrées sur les quartiers et pourraient **inspirer de nouvelles initiatives en Polynésie Française, dans le respect de la répartition des compétences spécifiques à ce territoire**. L'objectif de ces présentations était dans un premier temps de **donner des idées aux professionnels** sur ce qui pourrait être mis en place, tout en restant critique et en pensant à l'adaptation au territoire mais aussi, de mettre à disposition des acteurs une boîte à outils mobilisables.
- Enfin, l'ANCT a indiqué sa volonté et sa démarche **d'évaluation de la réalisation et de l'impact de « La mobilisation pour les quartiers »**, afin de pouvoir en tirer les enseignements et valoriser les réalisations et les résultats atteints.

2.2 - Rencontre avec les institutions de référence

D. Un engagement réaffirmé et la volonté de renforcer la collaboration

Les institutions (ANCT et DEGEOM) et tous les membres de la délégation ont exprimé avoir beaucoup appris au cours de cette semaine et souhaitent que **le dialogue se poursuive de manière plus régulière.**

L'ANCT et la DEGEOM ont indiqué leur disponibilité pour soutenir les démarches déjà engagées ou à venir, en Polynésie Française.

Il sera aussi indispensable de pouvoir **valoriser ce qui se fait localement** (égalité entre les femmes et les hommes notamment) et tout autre initiative. L'idée étant de pouvoir valoriser, promouvoir, partager et s'inspirer de toutes les initiatives nées sur les territoires en politique de la ville, sur l'Hexagone ou en Outr-mer.

Il faudra donc **poursuivre les réflexions autour des différentes perspectives identifiées pendant la semaine** : observation, fonction ressource, participation des habitants, Cité éducative, déploiement du PAQTE, renforcement du partenariat local... **afin de construire de manière collaborative les réponses aux besoins locaux et poursuivre les échanges.**

Plusieurs chantiers pourront être validés suite à la mission et donner lieu à des échanges réguliers au vu de l'évolution des travaux.

Il a donc été indiqué à plusieurs reprises que **cette semaine devait contribuer à renforcer les liens et favoriser les échanges et le partage (informations, outils, réflexions...) entre les institutions et les professionnels.**

La Polynésie disposant d'un statut particulier et d'une répartition des compétences spécifique et unique, la collaboration menée dans le cadre de la politique de la ville doit impliquer toutes les parties prenantes dans le respect des compétences et priorités de chacun.



2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

A. L'éducation

Institutions et acteurs rencontrés

Vincent Léna, ANCT : Conseiller maître à la Cour des comptes, Coordonnateur national des « cités éducatives »

Dimitri LENTULUS : Chef de projet opérationnel Cité Éducative Paris XIX Ouest

Membres du comité exécutif de la cité éducative du XIX ouest.

La question éducative dans les QPV a été abordée tout au long de la semaine, par plusieurs points d'entrées : le genre, la santé, la formation, l'insertion... pour cette raison, le questionnement autour de cet enjeu a été spécifiquement approfondi au travers de dispositifs englobants, partenariaux et territoriaux comme les Cités éducatives très largement mise en relation avec les PEL / PET qui peuvent exister en Polynésie.

Présentation de la démarche et rencontre avec la Cité éducative et du XIX

Parce que les millefeuilles de dispositifs ont largement montré leurs limites, la Cité Éducative a été mise en place et présentée avant tout comme **une dynamique, une démarche, une méthode de travail différente** qui pourrait se résumer en une phrase « **Il faut tout un village pour faire grandir un enfant** ».

On ne parle pas de l'élève mais du jeune (3 à 25 ans).

Il est indispensable de **partir de ce qui existe** sur le territoire et de **favoriser dans un 1^{er} temps l'interconnaissance** des partenaires et **faciliter leur capacité à échanger, travailler ensemble, articuler leurs interventions en faveur des jeunes individus.**

C'est aussi pour cette raison qu'a été **mis en place un coordinateur dédié à l'animation de la Cité et de la dynamique partenariale.**

« Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires. »

« Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants. »

2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

A. L'éducation (2/2)

La mise en place des CE doit **améliorer la connaissance de toutes les ressources du territoire pour mieux orienter et éviter les ruptures de parcours**. Il existe souvent une offre importante sur les quartiers qui n'est pas toujours mobilisée quand le jeune en a besoin, par méconnaissance.

Tous les acteurs doivent ainsi s'impliquer au même titre : scolaire, périscolaire, extra scolaire, car chacun contribue à sa manière au **bien être, à l'éducation et à l'autonomisation du jeune**.

Cette démarche **n'est pas une charge supplémentaire mais vient renforcer ce qui existe, décloisonner et faciliter le travail collaboratif**.

« On ne travaille pas plus, on travaille mieux ... »

Les premiers retours d'expériences montrent que cette démarche nécessite :

- de la communication, de l'écoute,
- du partage avec tous les partenaires,
- de l'ouverture vers les autres territoires (pour apprendre les uns des autres).

Les échanges autour des Cités éducatives ont montré que l'enjeu éducatif sur les territoires en difficulté ne peut se contenter d'une réponse unique ou de l'intervention d'un acteur.

Il semble que la démarche ait des similitudes avec les PEL, tout en proposant d'aller plus loin.

A retenir :

Aujourd'hui l'expérimentation autour des CE concerne certains territoires mais pourrait tout à fait s'étendre à d'autres, rien que par la manière d'appréhender le partenariat et le jeune dans son parcours. **Cette démarche pourrait tout à fait être pensée et réappropriée par la PF.**



2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

B. Le cadre de vie

Institutions et acteurs rencontrés

Marcel Saint-Aubin : 1er adjoint, administration et affaires générales, état civil, urbanisme, travaux et cadre de vie de Montigny-les-Cormeilles

Fabien MAISONNIER : chargé de mission GUSP Mairie de Montigny-les-Cormeilles

Franck THEVENY : responsable du service des Affaires générales et transversales de la Commune de Montigny-Les-Cormeilles

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Mise en place dans le cadre d'un Projet urbain ou en dehors, la GUSP permet de penser les usages et la gestion d'un quartier avec les acteurs et surtout les habitants (gestion transitoire pendant un PRU par exemple ou gestion rénovée après ou en dehors du projet).

Après une présentation du périmètre couvert par la politique de la ville sur la commune de Montigny-les-Cormeilles (MLC), nous avons assisté à une présentation plus approfondie de la GUSP et des missions d'un chargé de GUSP ainsi qu'une visite de quartier et d'une partie des résidences couvertes.

La problématique du logement est importante dans les quartiers prioritaires, dans l'hexagone comme en Polynésie pour des raisons en partie différentes mais aussi similaires (dégradation des logements, espaces partagés peu entretenus, incivilités et insécurité, surpeuplement des logements, tensions entre les résidents...).

La démarche de GUSP vise justement à **coordonner l'action de la ville à celle des bailleurs sociaux sur des aspects de gestion quotidienne** (problématique de collecte des déchets, dépôts sauvages...) et **développe une dimension projet (décloisonne)**.

Les habitants jouent un rôle majeur dans l'élaboration des projets et des diagnostics en marchant. **L'objectif est de les impliquer dans la vie de leur logement / quartier** mais aussi de mieux répondre à leurs besoins et usages.

« Son objectif : améliorer le vivre ensemble en trouvant des solutions collectives aux difficultés du quotidien, dans le cadre de vie et plus largement »



« Depuis novembre 2017, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est mise en œuvre à Montigny-lès-Cormeilles. Elle fait suite à 4 années d'expérimentation de GUP (de 2012 à 2016) sur le quartier prioritaire. Aujourd'hui, partout où il y a du logement social, la GUSP est déployée. Son approche a évolué autant que le territoire. Le grand chantier de rénovation urbaine engagé de 2006 à 2014 avec l'ANRU est finalisé, le paysage a bien changé mais il ne fait pas tout. Le quartier des Francs est encore classé parmi l'un des 1514 quartiers prioritaires français. Là comme ailleurs dans la Ville, les difficultés sociales perdurent et le « S » de la GUSP s'impose comme un volet indissociable de la gestion de proximité pour une approche plus ouverte et complète avec la vision solidaire et sociale. C'est autour d'un travail partagé et d'une coopération forte que la GUSP s'installe depuis 6 ans sur le territoire. »

2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

B. Le cadre de vie (2/2)

La mise en place d'une GUSP nécessite une **présence quotidienne sur le terrain, d'où le rôle déterminant du chargé de GUSP.**

Permet de : **Renforcer la sécurité des habitants et réduire les nuisances, imaginer des solutions et déployer des campagnes de sensibilisation pour améliorer le « vivre ensemble ».**

Cette démarche ne peut être menée sans l'animation d'un partenariat et une communication renforcés. C'est un travail important avec le réseau d'acteurs pour dresser un diagnostic partagé et trouver des solutions ensemble : les services de la commune, de l'Etat, les bailleurs, les associations et les habitants...

Le chargé de GUSP a présenté sa démarche avec passion et enthousiasme et exprimé sa disponibilité pour poursuivre les échanges...

Exemple de projets menés à Montigny les Cormeilles : campagnes de sensibilisation contre les dépôts sauvages (panneaux d'affichage, flyers de sensibilisation avant verbalisation des habitants), l'évasions des chariots, les jets par les fenêtres, les dégradations des biens et trouble du voisinage (vidéos de sensibilisation tournée avec le réseau d'acteurs).

A retenir :

La volonté de s'engager dans la GUSP a d'ores et déjà été exprimée en Polynésie. La présentation de la démarche de MLC a mis en exergue la capacité de cette dynamique à améliorer le cadre de vie et à impliquer les habitants. Il pourrait tout à fait être **déployé en Polynésie** à partir des **initiatives existantes avec les bailleurs mais aussi les associations qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie** (jardin partagé notamment) et être **croisé avec des démarches d'IAE.**

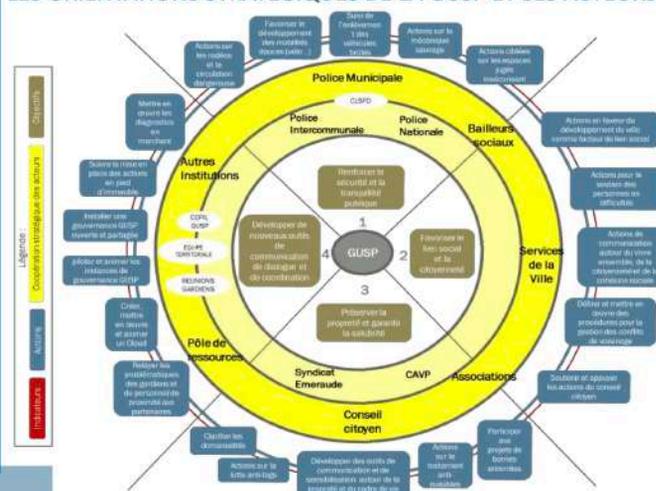
La gestion urbaine et sociale de proximité

LE GUIDE

Montigny

Ville de Montigny Les Cormeilles

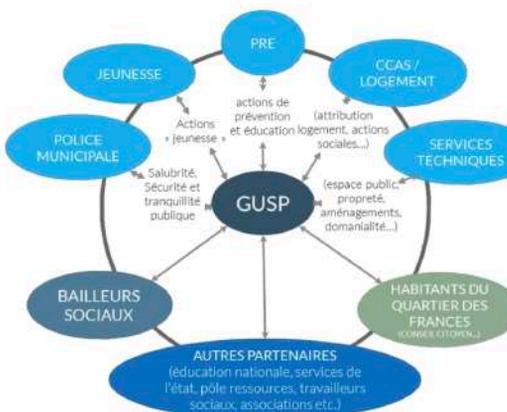
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA GUSP ET SES ACTEURS



LES PRINCIPAUX ACTEURS

La démarche de GUSP repose sur une grande variété d'acteurs tous impliqués dans la vie des quartiers. Ils coopèrent pour construire autour de la GUSP une dynamique de développement territorial.

La GUSP a déjà permis d'installer une coopération resserrée entre les services de la Ville et les bailleurs sociaux.



2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

C. Le développement économique et social des quartiers

Institutions et acteurs rencontrés

Roissy Pays de France :

Ilham MOUSTACHIR : Conseillère

communautaire déléguée en charge de la formation, emploi et insertion

Valérie JARRIGE : Directrice emploi politique de la ville

Anne-Sophie RAMARD : Responsable

innovation sociale - Territoire French Impact

Rebecca DUBOIS : Cheffe de projet politique de

la ville Gargès-lès-Gonesse

Khalid ZAUCHE : Président de l'association DENTIS

Fatima Idhammou : *Présidente Asso RER – Projet 19.59*

Rencontre et visite du PIO (Annexe)

ANCT – Le PAQTE :

Halim Abdellatif : Référent PAQTE

« Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations, entreprises avec agrément dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. »

Soutenir le quartier à travers une dynamique d'ESS (Equipe de Roissy Pays de France)

Sur le territoire de Roissy Pays de France, l'emploi et l'insertion professionnelle sont traités à l'échelle de l'agglomération. Ainsi pour mettre en place des projets adaptés au territoire, la commune et l'agglomération travaillent en étroite collaboration.

L'équipe a décidé de faire de l'ESS le fer de lance du développement de son territoire et notamment des QPV, et c'est ce qui a été présenté à la délégation.

En effet, c'est depuis longtemps un mode d'intervention privilégié de la Politique de la Ville, car il remet « l'Homme » au cœur des projets de développement de l'activité sur un territoire et implique de travailler en transversalité.

Leur plan d'actions pensé sur 4 ans, comporte 3 axes :

- **La communication et la sensibilisation** : conférences, ateliers, concours, ...
- **L'accompagnement à la création d'activité** : développement de l'insertion par l'activité économique (Asso RER : le restaurant d'insertion qui embauche majoritairement des femmes, ayant des difficultés à trouver un travail.)
- **L'accompagnement au développement et pérennisation d'activités économiques** : comptabilité, fiscalité, gestion projet, etc (La ressourcerie : reconditionnement d'affaires données et revendues à moindre coût).

Pour encourager les habitants à s'engager dans le développement de leur quartier, RPF **encourage les expérimentations, parce qu'il y a toujours un apprentissage à en tirer.**

« On expérimente et si ça marche, on essaime ... ».

2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

C. Le développement économique et social des quartiers

L'ESS est un secteur riche de nombreuses opportunités, pour les associations, c'est du soutien des différents partenaires et financeurs.

l'occasion :

- **d'investir de nouveaux secteurs**
- **de fonctionner différemment**
- **d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants et du quartier.**

Tous les secteurs peuvent être investis, il n'y a **pas de limites**, puisque les principes de l'ESS ne s'arrêtent pas à des champs d'intervention mais concernent **des modalités de fonctionnement et de gestion.**

L'équipe consacre une partie importante de son temps à **accompagner les porteurs** à :

- **Comprendre et expliciter le besoin qu'ils ont repéré**
- **Définir et construire le projet, trouver les financements, construire le modèle économique et juridique**
- **S'assurer qu'il est viable et sera autonome**

Il est important d'avoir une vision à long terme, même si le projet peut mettre longtemps à sortir de terre. Il est **indispensable de l'accompagner jusqu'à ce qu'il soit assez solide.**

Les équipes assurent une **veille importante** afin de **bien connaître les ressources et penser à toutes les opportunités que représente le territoire pour un futur projet.** Les projets qui fonctionnent bien se nourrissent de la complémentarité entre les différents porteurs et

L'ESS permet d'apporter des solutions innovantes, permettant de créer de l'activité génératrice d'emplois de tout niveau de qualification et est vecteur d'innovation sociale.

« Les porteurs de projets sont passionnés et impliqués depuis longtemps sur le quartier. Ils veulent contribuer à l'amélioration de la vie des habitants »

La commune a priorisé 3 domaines :

- **L'alimentation durable** : alimentation viable sur le plan économique et sociale, qui préserve l'environnement, la santé et la diversité culturelle.
- **La mobilité inclusive** : proposer des solutions physiquement et financièrement accessibles aux catégories de populations exclues Ex : usage du vélo pour faciliter les déplacements (emploi et loisirs) via la maison du vélo.
- **L'économie circulaire** : a pour objectif de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources et la production des déchets.

Exemples d'initiatives :

- **Le bus de l'initiative** : Présent au cœur des quartiers, il accompagne la naissance et structuration d'initiatives avec une attention particulière aux initiatives créatrices d'emplois.
- **Coopératives jeunes-majeurs (18-25 ans)** : environ 10 jeunes accompagnés pendant 3 mois qui travaillent sur le même projet de création d'entreprise.

A retenir :

Quand on monte un projet il faut penser à **tous les liens que l'on peut faire avec les autres thématiques** et **mobiliser tous les partenaires** qui peuvent enrichir le projet : santé, insertion, développement économique ...

Renforcer le maillage territorial et la complémentarité entre les acteurs.

L'ESS est une réponse concrète aux problématiques des quartiers, et articule les 3 piliers du CV.

2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

C. Le développement économique et social des quartiers (3/3) :

Le PAQTE :

C'est une démarche partenariale entre l'Etat, les associations et les entreprises qui vise à repenser l'action et la place des acteurs économiques dans les QPV.

Le PaQte arrive après la Charte nationale pour les quartiers. L'objectif 1^{er} est **l'accompagnement renforcé des territoires à nouer des partenariats et à mobiliser les entreprises au service des QPV.**

Un des axes fort : **Le stage de 3^{ème}** qui est pour tous les jeunes la 1^{ère} rencontre / confrontation avec le monde du travail, il est indispensable que les jeunes des QPV puissent être soutenus pour bénéficier d'une expérience enrichissante (mise en place de la Plateforme « Mon stage de 3^{ème} »).

Les entreprises doivent se responsabiliser et prendre conscience du rôle qu'elles jouent dans le développement et l'amélioration de la vie des habitants des quartiers. Le PaQte vise à renforcer leur engagement au service des territoires au côté de tous les acteurs locaux.

Un référent territorial est indispensable.

Plusieurs axes d'intervention :

1. Sensibiliser : donner une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers, via des accès renforcés aux stages des élèves en classe de 3^{ème}.

- Intervenir dans les classes
- Faciliter et développer le mécénat financier et de compétences en direction des acteurs associatifs actifs dans les QPV.
- Les entreprises développent l'accueil des stagiaires de 3^{ème} d'établissement REP et

REP+

2. Former : faciliter l'accès à l'apprentissage, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis.

Les entreprises s'engagent :

- Mieux identifier les besoins en alternance dans les entreprises
- Participer à des actions de promotion de l'apprentissage
- Recruter des alternants issus des QPV et former les maîtres d'apprentissage à leur accueil et leur encadrement.

L'Etat s'engage :

- Assurer que tous les jeunes de la 4^{ème} à la 1^{ère} bénéficient de journées annuelles d'information sur les métiers.
- Ouvrir des prépa-apprentissage pour favoriser l'accès des jeunes ne disposant pas des connaissances et compétences requises ;
- Promouvoir les offres d'emploi en alternance auprès des établissements de formation ainsi qu'auprès des prescripteurs accompagnant les jeunes et actifs des QPV ;

3. Recruter : améliorer en continu les pratiques RH afin d'éviter les biais discriminants à l'embauche et tout au long de la carrière.

Les entreprises s'engagent :

- Vigilance des pratiques de recrutement, notamment au travers d'auto-testing, de testing sollicités, de baromètre ou d'outils observatoires internes ;
- Mobiliser des outils favorisant l'égalité des chances dans les process de recrutement
- Former les équipes à la non-discrimination dans le recrutement ...

« Quand le partenariat territorial est fort, la stratégie et l'articulation entre toutes les démarches fonctionnent »

2.3 - Des dispositifs aux approches sur mesure

Le développement économique et social des quartiers (3/3):

L'Etat s'engage :

- Mesurer l'accès réel des habitants des QPV aux emplois publics. Former l'ensemble des membres de jury de recrutement au décryptage des préjugés et des stéréotypes et renforcer le plan de formation des agents publics.
- Assurer la mobilisation du service public de l'emploi, de l'APEC et de leurs outils, et mettre en réseau les entreprises et les associations dédiées à l'accompagnement vers l'emploi (tutorat, coaching, CV à l'envers, CV vidéo, parrainage numérique) ;
- Déployer le dispositif expérimentale PrAB pour accompagner la préparation de concours et être suivi par un tuteur.

Acheter : est un moyen de contribuer au dynamisme économique des territoires en travaillant prioritairement avec les entreprises localisées dans les QPV.

Les entreprises s'engagent :

- Mettre en place un plan d'actions pour s'assurer que tous les acheteurs soient sensibilisés au pacte et puissent déployer les recommandations à leur niveau ;
- Participer aux actions de promotion de politiques d'achats responsables et impactants (speed meeting achats,...)
- Rapprocher les acheteurs des TPE et PME implantées dans les QPV ou dont les actions bénéficient à des personnes qui résident dans les QPV (structures de l'insertion par l'activité économique).

L'Etat s'engage :

- Faciliter le repérage et la mise en relations avec les structures de IAE et les entreprises présentes dans les QPV ;
- Favoriser la prise en compte dans les marchés publics des engagements des entreprises en faveur de l'alternance et du recrutement des jeunes issus des QPV ;
- Développer une politique d'achats responsables en mobilisant les services régionaux des achats de l'Etat et ceux des ministères.



le Pacte Avec les Quartiers
pour Toutes les Entreprises

A retenir :

Bien connaître les freins que rencontrent les habitants des quartiers face à l'emploi et responsabiliser les entreprises des territoires. **Penser une déclinaison sur l'agglomération de Tahiti avec tous les acteurs concernés.**

2.4 – À la rencontre d'un territoire

A. Appui et animation territoriale : le quartier prioritaire de la Porte de Vanves

Institutions et acteurs rencontrés

Mairie de Paris :

Haydée CANILLAC : *Cheffe de projet PV*

Sophie JOSPIN : *Formatrice chez Ecole de la Deuxième Chance*

CARREFOUR 14 - Centre social et culturel Didot

BERNARD Franck : *Directeur*

HAIOUANI Fadila : *Référent famille*

DOS SANTOS Emilie : *Animatrice Jeunesse / Référente Accueil Relais Collège*

Centre socioculturel Maurice Noguès

MICHIARDI Marion : *Directrice*

MAYANGI Landrade : *Référente famille*

Food 2 Rue

HAUCHART Gauthier : *Directeur*

Régie de Quartier Flora Tristan

FOREST Patrick : *Président*

MESSAGER Olivier : *Directeur*

BENECH LEROUX Patricia : *Responsable "Lien social et Culture"*

SEPULVEDA Evelyne : *Chargée d'insertion*

Le quartier politique de la Ville du 14^e arr. rassemble **14 500 habitants**, soit 10% de la population de l'arrondissement pour une superficie de 42 hectares. Le quartier prioritaire regroupe quant à lui **4 400 habitants, soit une augmentation de la population de +5%** entre 2009 et 2014 sur une surface de 22 hectares etc.

La connaissance du quartier et l'évolution de la situation est connue notamment grâce au travail de l'APUR.

Cette demi-journée passée avec l'équipe politique de la ville de la porte de Vanves (constituée de 4/5 personnes) a permis de bien comprendre l'ancrage, les outils, l'implication de l'équipe projet PV sur le quartier mais aussi et surtout le positionnement de l'équipe au cœur d'un réseau d'acteurs institutionnels et de terrain.

L'équipe resserrée travaille de manière **transversale sur beaucoup de thématiques** et **s'appuie au quotidien sur le réseau associatif et tous les partenaires de droit commun.**

Les interventions sont structurées autour des 3 piliers du contrat de ville de Paris :

- Grandir
- Habiter
- Travailler

« En politique de la ville, il est indispensable d'être passionné et inventif... »



2.4 – À la rencontre d'un territoire

B. Une diversité de partenaires pour répondre aux besoins



Bureau de l'équipe PV Porte de Vanves



Centre socioculturel Maurice Nogues



Régie de quartier 14



Projet Participatif Square Enfant



Projet participatif Square Biodiversité



Food 2 rue



Jardin/potager



Centre socioculturel Didot

L'exemple de la Régie de quartier Paris 14, association Flora Tristan, est une structure d'insertion professionnelle par l'activité économique (IAE) dans les secteurs du nettoyage, du bâtiment (second œuvre) et des espaces verts. Elle développe aussi une mission de dynamisation du lien social local, avec notamment le Collectif Paradol et le nouveau lieu, Le Local 14 Café Culturel Participatif.

Elle répond à des appels d'offre de la commune afin de proposer des services et recrute en CDD des personnes des QPV, pour lesquelles elle va accompagner le parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

Plusieurs instances et projets nous ont été présentés :

Instances : Les petits déjeuners des partenaires et l'agenda partagé, La GUP-le groupe inter-bailleurs, La coordination linguistique, l'animation du volet Grandir, La coordination d'accès aux droits

Projets : Les études menées pour mieux connaître les enjeux du territoire (familles monoparentales, NEET), Les opérations dans l'espace public pour rapprocher le service public de l'emploi des habitants, Un projet participatif avec les habitants- la construction d'un square pour les enfants et d'un square de la biodiversité, Le Fonds de Participation des habitants, Les collectifs de quartier

Les Régies de quartier sont des associations de loi 1901 dont l'objet est le développement économique, social et culturel du quartier ou du territoire pour lequel elles agissent. Les régies élaborent leur projet économique, politique et social grâce à la volonté partagée des habitants, des élus des collectivités, des représentants des bailleurs sociaux et des acteurs socio-économiques. Les régies respectent une charte nationale. Elle embauche prioritairement des habitants du quartier, elles peuvent être conventionnées en tant que structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). En Métropole, 80% des régies sont conventionnées comme SIAE.



Calendrier partagé du QPV

2.4 – À la rencontre d'un territoire

C. Des outils aux services des acteurs locaux

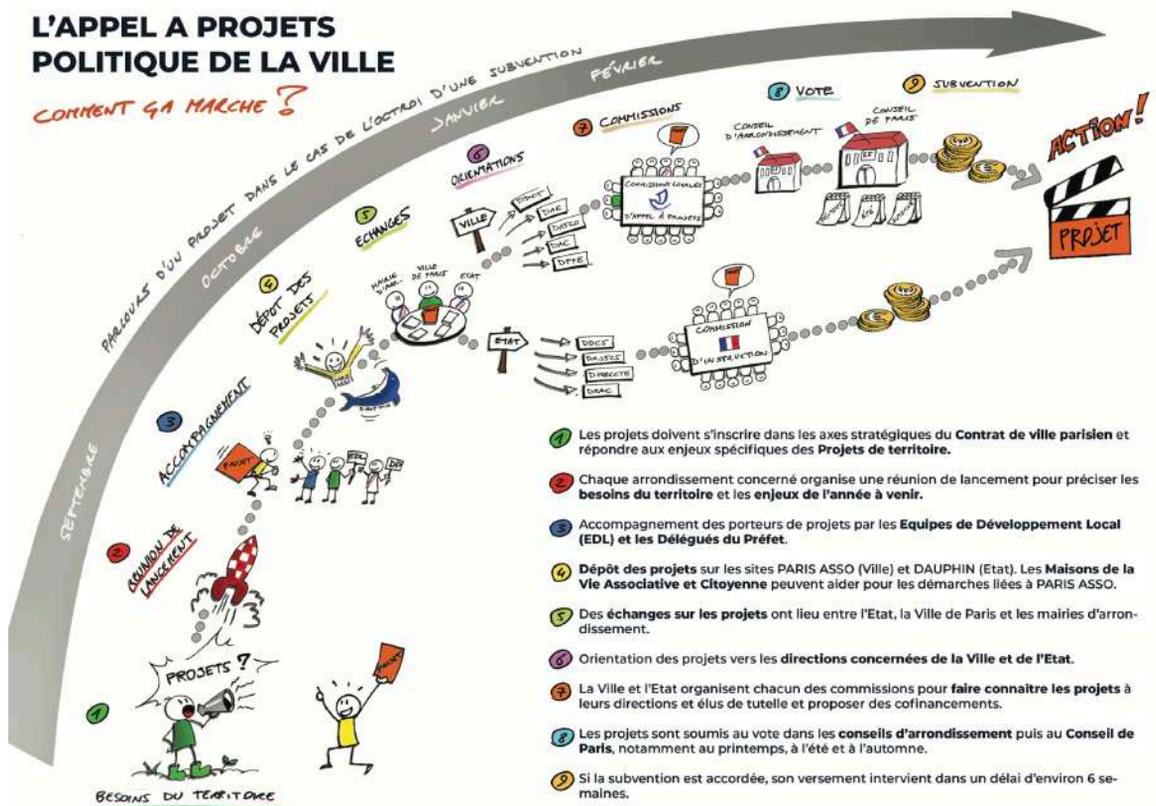
L'équipe met évidemment à disposition du territoire sa connaissance du réseau, des institutions (mobilisation partenariale et financière) et une ingénierie de projet poussée (accompagnement à l'élaboration et au déploiement des projets).

Plusieurs initiatives développées qui permettent de faciliter le travail partenarial et d'atteindre les objectifs du CV ont été mises en place par l'équipe, toujours dans un souci de **trouver les meilleures réponses, soutenir les acteurs et innover**.

Les principes d'intervention de l'équipe pourraient se résumer de cette manière :

- Une forte mobilisation du droit commun.
- Beaucoup d'expérimentations.
- Lorsque l'équipe souhaite mieux connaître un besoin ou un public, elle déploie une étude / enquête pour renforcer ses connaissances des besoins et mieux y répondre (leurs partenaires en profitent aussi)
- La participation des habitants et des acteurs locaux au cœur du CV (ex : budget participatif)

L'appel à projet Politique de la ville de la Ville de Paris



A retenir :

Une équipes Politique de la ville ne fait pas « à la place de » mais contribue à la mobilisation du DC, soutient les acteurs locaux, met en relation, développe une meilleure connaissance des quartiers sur des problématiques précises et expérimentent.

2.5 - Observer, comprendre et soutenir

A. Observer

Institutions et acteurs rencontrés

ANCT :

Anne BEAUCHESNE : Directrice de la mission Grande équipe de la réussite républicaine, Direction générale déléguée de la politique de la ville

Éric LENOIR : Chef de mission, Mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle

Aminata KEITA : Chargée de projet Grande équipe de la réussite républicaine, Direction de la

Politique de la ville

Christophe GIRARD : Chargé de mission

Animation territoriale chez Agence nationale de cohésion des territoires Administrateur de l'ANCT

Denis SOUILLARD : Directeur CRPV Guyane

Jeanne DUFRANC : Responsable pôle politique publique et recherche

Gisèle SANTANA LIMA : responsable du pôle ingénierie sociale.

Rencontre avec l'ONPV

Aujourd'hui, il existe de nombreuses données sur les quartiers prioritaires.

- **Données quantitatives :**
 - Enquêtes statistiques (INSEE, données ministérielles, etc)
 - Bases de données administratives
- **Données qualitatives :**
 - Exploiter de nouvelles sources de données (Données géographiques : Tps d'accès aux équipements de la vie quotidienne, analyser l'enclavement des quartiers,...)
 - Données issues des réseaux sociaux

Des spécificités existent sur les territoires ultramarins en terme d'observation notamment du fait que **certaines données restent manquantes, sur les QPV en particulier.**

Cependant **l'observation reste un enjeu majeur pour déployer des actions adaptées et aussi pour mesurer les transformations vécues par ces quartiers** (dues ou non à la PV).

Au vu des spécificités des territoires et de leur évolution rapide, il est **indispensable de développer une connaissance fine des réalités des QPV pour déployer des projets qui correspondent aux besoins.**

Mesurer et comprendre les raisons de leurs transformation dans le temps et pouvoir analyser les écarts avec les autres quartiers (récolte et analyse de données quantitatives et qualitatives) sont aussi indispensables pour **élaborer une réponse adaptée et alerter sur certaines situations.**

Bien que les **professionnels disposent souvent d'une bonne connaissance des quartiers** et de leurs besoins, **une connaissance objectivée peut avoir de nombreux avantages** pour défendre l'intérêt des quartiers, connaître leurs besoins plus finement et ne pas passer à côté d'un élément déterminant, et mesurer, valoriser l'intervention de certains projets.

L'élaboration des programmes d'actions annuels doit se faire selon les caractéristiques et besoins priorités dans les territoires en s'appuyant sur l'observation.

A retenir :

Pour le moment l'ONPV ne dispose pas de données sur la Polynésie Française, il serait donc envisageable de construire un partenariat notamment en soutien aux acteurs de l'observation de PF.

Essayer d'avoir systématiquement un focus QPV dans les études statistiques et enquêtes menées en PF.

2.5 - Observer, comprendre et soutenir

B. Fonction ressource et Centre de ressource

Acteurs majeurs du soutien aux acteurs locaux et au déploiement de la politique de la ville, les centres de ressource constituent un réseau qui compte aujourd'hui presque 20 centres (dont 4 en Outre-mer).

Les premiers CRPV ont été créés en 1993. Pour la plupart, les CRPV sont des initiatives locales, soutenue par le niveau national.

Ils ont notamment pour objectifs de :

- Soutenir, qualifier, outiller les acteurs de la politique de la ville,
- Encourager le décloisonnement, la transversalité, les approches territoriales et adaptées aux besoins des territoires et faciliter la collaboration entre les différents acteurs impliqués
- Améliorer la connaissance, la compréhension des enjeux et encourager l'émergence de réponses adaptées

Depuis 2017, le **cadre de référence national** précise les missions « socle » et les missions « complémentaires » (pour les Outre-mer les missions complémentaires peuvent être prises en charge dans le socle.)

« Répartis sur tout le territoire et organisés en réseau, les centres de ressources régionaux ont pour mission de faciliter et qualifier l'action des professionnels de la ville (chefs de projet, agents des services de l'État et des collectivités locales, agents d'organismes publics, élus locaux, responsables associatifs...). »



3 missions socles :

- **Mission 1. Contribuer à l'animation des réseaux d'acteurs** (50% en 2018) *Logique interacteurs, transversalité de la politique de la ville, réseaux spécifiques, thématiques, échanges d'expérience et de pratiques...*
- **Mission 2. Accompagner la montée en compétence des acteurs locaux** (43% des actions en 2018) : *Approche interacteurs, accès à la qualification, à la formation, , sur-mesure, proximité, faire émerger une capacité à agir...*
- **Mission 3. Capitaliser et diffuser la connaissance ainsi que les retours d'expériences.** Ex : guides, études, dossiers thématiques : cohésion sociale et emploi sont les thématiques les plus abordées en 2018. Autres outils : newsletters, film documentaire, FB live...

Chaque année les centres contribuent aussi à la capitalisation nationale. Chaque CRPV fait remonter des contributions sur 2 thématiques principales. En 2020, la santé mentale, le développement durable, les cités éducatives et une contribution ultra marine ont été produites.

Chaque centre dispose d'une identité propre, très liée aux spécificités de son territoire et de son histoire. Cependant tous les centres jouent sur les territoires un rôle de facilitateur afin de rendre plus évidente la collaboration entre les acteurs et leurs cultures professionnelles, qui peuvent être très différentes, toujours au service des territoires.

2.5 - Observer, comprendre et soutenir

Les CRPV qui interviennent en appui des politiques locales sur les QPV ont aussi pour mission de faire remonter au niveau national des problématiques repérées.

Il y a essentiellement deux types de structures : en GIP (1/4) ou portage associatif (3/4).

Chaque CRPV est libre de fixer sa gouvernance de manière autonome.

Le public des CRPV est assez large et en partie lié aux spécialisations de chaque centre. Depuis peu, les CRPV s'adressent aussi aux habitants, souvent dans le but de structurer et soutenir les démarches de participations des habitants sur les QPV.

Les CRPV touchent 17 000 personnes par an avec une part grandissante des acteurs du Droit commun, les associations, les citoyens et les élus.

Quelques exemples de missions complémentaires :

- Missions réalisées autres que dans les QPV
- Etudes et expérimentations des territoires (mais pour l'OM peut être une mission socle).
- Actions de formation. Ex : Big data
- Animation nationale des CRPV

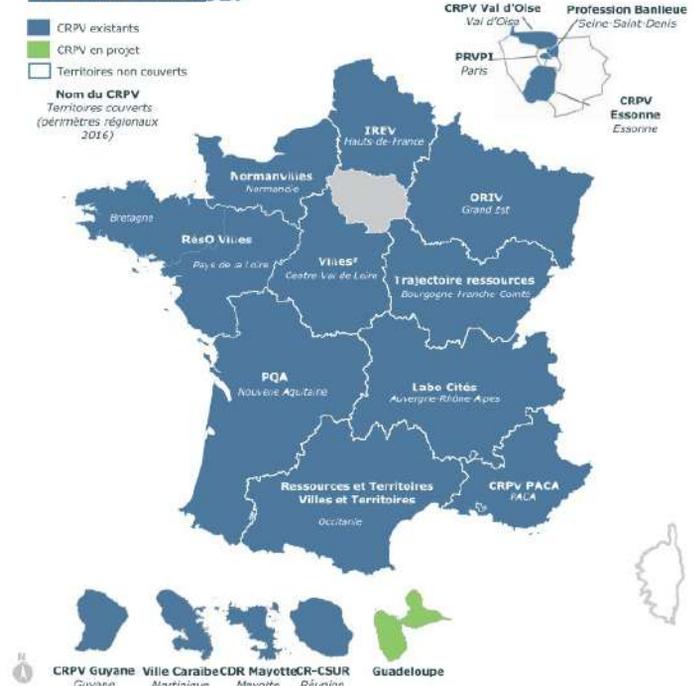
Le CRPV en Outre Mer peut développer d'autres formes d'intervention dans son socle.

La pérennisation du CRPV dépend d'un **besoin des acteurs locaux, d'un portage politique et d'un partenariat local fort.**

« La fonction ressource c'est un vrai métier. Il faut des personnes dédiées. »



Les CRPV en 2017



2.5 - Observer, comprendre et soutenir

Rencontre avec le CRPV Guyane

L'Association a été créée en 2002 suite à une mission de préfiguration de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Le conseil d'administration est composé de trois collèges. L'équipe s'est beaucoup agrandi ces dernières années dans le seul souci de mieux répondre aux besoins.

Son organisation repose sur trois grands axes :

- Un pôle dédié à l'ingénierie sociale
- Un pôle dédié à la recherche et aux politiques publiques : **Démarche jeunesse : recherche action** en direction des jeunes de 16 à 25 ans, **Participation des habitants, Information jeunesse, Santé, Habitat...**
- Une approche transversale de la politique de la ville

Des missions « complémentaires » - l'approche sur mesure propre aux Outre mer :

Présentation de la démarche jeunesse et de son rôle dans l'amélioration de la connaissance d'un public (au service de la PV et des PP DC) :

Phase 1. État des lieux des données quantitatives et qualitatives

Phase 2.1. Enquête quantitative auprès de 1648 jeunes de statuts divers : scolaires, inactifs, en emploi, au chômage, sur différentes thématiques : santé, emploi, école, famille, mobilité, références culturelles, conditions de vie...

Phase 2.2. Enquête qualitative basée sur 159 entretiens avec des jeunes de 18 à 29 ans sur leurs trajectoires socio-biographiques.

De nombreuses productions et des connaissances renforcées pour tous les acteurs du territoire.

Grâce à cette démarche, l'objectif est aujourd'hui de définir une feuille de route pour la construction des politiques jeunesse.

Le portage de l'expérimentation d'un dispositif de médiation en milieu scolaire a aussi été présenté par le CRPV Guyane et met en lumière certains projets « ovni » portés en Outre mer mais qui répondent pleinement aux besoins tant des habitants qu'au système d'acteurs et contribue à le renforcer.

A retenir :

C'est un vrai besoin en Polynésie, une observation renforcée des QPV et une fonction ressource à destination de tous les acteurs impliqués dans la PV (droit commun compris) : observation, réseaux, qualification, capitalisation et valorisation, partage...

Il serait aussi intéressant de pousser pour que dans toutes les études il y ait un focus QPV et mener des études spécifiques. Possibilité de mener avec l'ONPV, une expérimentation d'observation.

Il sera nécessaire dans un 1^{er} temps de :

- **Identifier les besoins,**
- **Cartographier ce qui existe,**
- **Prioriser les missions à développer**
- **Expérimenter**

2.6 - Les habitants au cœur de la politique de la ville

A. Un engagement fort pour les habitants au cœur de la politique de la ville

Institutions et acteurs rencontrés

Bénédicte MADELIN : Grand témoin et ancienne directrice de Profession Banlieue, membre du collectif Pas sans nous, notamment...

L'histoire de la politique de la ville est ancienne et très complexe, car elle se confond avec l'histoire de nombreuses luttes pour plus d'égalité et de reconnaissance, mais elle est aussi étroitement liée à l'histoire de chaque territoire. Nous avons pu, à partir de l'expérience et de l'engagement de Bénédicte Madelin, échanger sur les origines et les fondamentaux de cette politique publique.

Chaque territoire ou quartier doit pouvoir faire entendre sa voix pour que les réponses qui lui sont proposées et qu'il contribue à construire, correspondent et répondent aux réalités vécues par ses habitants. Ainsi, qui mieux que l'habitant peut parler de ce qu'il vit et de ce à quoi il aspire ?

Sans les habitants au cœur de la politique de la ville, elle ne peut pas fonctionner, et risque de se résumer en un mille-feuille de dispositifs déconnectés. **« Il faut leur faire confiance et leur laisser la place qu'ils méritent. »**

Concernant l'image de la politique de la ville, il faut aussi être très vigilant car les montants des subventions versées (en complément du DC) sont souvent affichés comme preuve de l'engagement et de l'action réalisée sur ces quartiers. Il ne faut pas s'y fier aveuglément mais bien les mettre en relation avec les difficultés des habitants et la mobilisation du droit commun. Cette dernière est souvent moins importante qu'ailleurs.

C'est pour toutes ces raisons que les professionnels de la politique de la ville ont une responsabilité pour conseiller, voir convaincre les élus, soutenir les projets du territoire, impliquer et écouter les habitants et mobiliser tous les partenaires au service des quartiers !



Pour une réforme radicale de la politique de la ville

Ça ne se fera plus sans nous

Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires

Rapport au Ministre délégué chargé de la Ville
Marie-Hélène BACQUE et Mohamed MEOUACHÉ

Juillet 2013



« La politique de la ville est une politique de militants et d'engagements et doit s'ajuster aux réalités de chaque quartier ! »



03. Perspectives

Perspectives

Le Droit commun

- La mobilisation du Droit commun est consolider en priorité, en donnant du sens à la politique de la ville pour tous
- Le renforcement du partenariat territorial, et l'implication de tous les acteurs de manière renforcée et concertée au service des QPV

Une politique transversale

- Déployer des politiques publiques et projets sur mesure de manière décloisonnée car les problématiques des quartiers sont complexes et imbriquées les unes aux autres. Elles se détricotent donc les unes avec les autres.

Le partenariat au cœur de la réussite : une façon différente de faire et animer l'action publique

- Réfléchir à l'ajustement et au déploiement du PAQTE en Polynésie pour renforcer l'implication des entreprises, des acteurs de l'insertion et du développement économique
- Présenter et envisager la mise en place d'une démarche proche de la Cité éducative à partir des initiatives existantes
- Développer et soutenir les projets relevant de l'économie sociale et solidaire

Comprendre pour agir - l'art du sur-mesure :

- Le lancement d'un travail sur l'observation : recenser ce dont on dispose et identifier les connaissances que l'on voudrait approfondir avec tous les partenaires
- Connaître les spécificités de chaque quartiers et penser son programme d'action en fonction de ces dernières et avec les habitants

Compétences et engagements

- Des professionnels formés, outillés, qui peuvent se consacrer au Contrat de ville et qui disposent des moyens suffisants pour innover et s'engager pour les quartiers prioritaires.

Acteurs ressources

- Le développement d'une fonction ressource qui développe de la mise en réseaux, de la montée en compétences, de la capitalisation, des groupes de travail, des débats, etc...

Expérimenter au cœur de la PV :

- Encourager les expérimentations, les innovations et donner l'opportunité aux acteurs locaux d'inventer des solutions

Remettre les habitants au cœur des projets

- Soutenir et co-construire des initiatives de Participation des habitants dans les QPV adaptées à la Polynésie Française et remettre les habitants au cœur du contrat !



04. Conclusion

Conclusion

À l'image de la politique de la ville et de l'engagement des acteurs qui la compose cette semaine a été particulièrement intense. Par son rythme et le nombre de rencontres et visites dans un premier temps, mais aussi et surtout, par la richesse et la diversité des échanges qui ont eu lieu entre la délégation et les différents acteurs qui se sont rendus disponibles et qui ont été, tous, particulièrement curieux, généreux et passionnés.

Le programme avait été conçu, avec comme préoccupations :

- L'implication forte d'institutions de référence (ANCT et DéGéOM),
- La diversité et la complémentarité des acteurs rencontrés,
- L'articulation entre rencontres d'échanges et visites de terrain,
- La transversalité des sujets et thématiques abordées.

Toutes ces préoccupations et objectifs ont été largement atteints et couverts.

Presque une trentaine d'acteurs travaillant soit au niveau national (ANCT, DEGEOM, ONPV) mais aussi venant de plusieurs territoires très différents, ont été rencontrés.

Ce n'est pas simplement des présentations de territoires, de dispositifs, de modalités d'intervention auxquelles nous avons assisté, mais bien à des rencontres d'acteurs passionnés par leur métier, persévérants, inventifs et curieux de comprendre et d'apporter aux différents membres de la délégation de Polynésie Française, un éclairage, une expérience, des préoccupations...

La richesse des échanges à été telle qu'il est extrêmement complexe de résumer une semaine en quelques pages, mais s'il fallait identifier quelques enjeux qui sont ressortis majoritairement on pourrait le faire de cette manière :

- **Connaitre les quartiers et leurs spécificités est indispensable,**
- **Mobiliser en premier lieu le droit commun,**
- **Construire et animer de manière renforcée le partenariat local au service des habitants,**
- **Sortir des silos, territorialiser et agir en transversalité,**
- **Expérimenter, innover, inventer des réponses,**
- **Remettre les habitants au cœur des projets en trouvant la bonne formule.**
- **Soutenir et accompagner les acteurs qui s'impliquent**

Par l'ouverture qu'elle a représenté, cette semaine a donc largement contribué à renforcer les connaissances des participants en matière de politique de la ville, partager des questionnements, des expériences, des outils et bonnes pratiques, afin de nourrir les modes d'intervention des professionnels et de leur donner envie d'expérimenter.

Les mois et années à venir nous diront si elle a permis l'émergence de réponses au service des quartiers prioritaires de l'agglomération de Papeete.

Enfin, elle avait aussi pour objectifs de créer des ponts entre les territoires et malgré l'éloignement, elle a donné envie à chacun de rester en contact et de continuer à apprendre et inventer ensemble.

Elle a aussi montré que c'est en collaborant et en expérimentant qu'on se donne une chance, plus grande, de réussir...



05. Remerciements

Remerciements

Cette semaine n'aurait pu s'organiser sans l'intérêt et la mobilisation de tous ces acteurs ci-dessous que nous remercions plus que chaleureusement et qui nous ont à chaque fois appris et surpris par leur engagement, leur créativité, leur investissement, leur grande disponibilité et l'intérêt pour les participants :

L'ANCT, La DEGEOM, L'ONPV, le CRPV Guyane, la Mairie de Paris (Equipe du 14^{ème} et leurs partenaires), l'Agglomération Roissy Pays de France et leurs partenaires, Montigny les Cormeilles.

Remerciements tout particuliers à :

Anne Beauchesne, Éric Lenoir, l'équipe politique de la ville du 14^{ème}, l'équipe des espaces emploi de Villiers-le-Bel & Villeparisis & de l'innovation sociale, Fabien Maisonneuve de Montigny-lès-Cormeilles, Denis Souillard et son équipe, Catherine Halpern, Guillaume Dejardin et toutes la délégations qui s'est particulièrement impliquées dans l'organisation de cette semaine.

• **Financé et organisé par :**

Le Haut Commissariat de Polynésie Française, le Pays de Polynésie Française, les communes de : Arue, Faa'a, Mahina, Moorea, Paea, Papara, Papeete, Pirae, Punauia, au travers du Syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete.



CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMÉRATION DE PAPEETE



06. Annexe

Annexe

SIGLES

- **ANCT** Agence Nationale de la Cohésion des territoires
- **ASV** Atelier Santé Ville
- **CV** Contrat De Ville
- **DC** Droit Commun
- **ESS** Economie Sociale et Solidaire
- **GUSP** Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- **NPNRU** Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **ONPV** Observatoire National à la Politique de la Ville
- **PV** Politique de la ville.
- **QPV** Quartier Prioritaire (de la politique de la Ville)
- **RU** Renouvellement Urbain
- **SIAE** Structure d'insertion par l'activité économique



*À Tenu,
et à tous les acteurs de la politique de la
ville qui tous les jours cherchent,
tentent, innovent, expérimentent avec
les habitants et pour les habitants.*